ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N º 725

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales, Mme Wonner, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Grandjean, M. Cesarini, Mme Bagarry, Mme Dupont, M. Lejeune, Mme Mörch et Mme Robert

ARTICLE 25

À l'alinéa 53, supprimer le mot :

« complémentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de nature rédactionnelle vise à corriger et/ou anticiper l'interprétation péjorative qui pourrait être faite de la notion de « complémentaire », comprise alors comme étant uniquement secondaire.